



Accident de travail suite à charges lourdes

Par **Gate62**, le **06/12/2024** à **13:14**

Bonjour

Je suis travailleur handicapé.

Je n'ai pas le droit aux charges lourdes car j'ai été opéré d'une hernie discale paralysante il y a 10 ans.

Mon employeur sait que je n'ai pas le droit aux charges lourdes .

Normalement je suis chauffeur poids lourds mais là , mon employeur me fait vider des conteneurs à la main donc je porte des charges lourdes .

Ce jour , je me retrouve aux urgences car je suis coincé du dos suite à mon travail (sciatique ou lumbago).

Que puis-je faire par rapport à mon employeur ?

Dans l'attente

Cordialement

Par **Cousinnestor**, le **06/12/2024** à **17:08**

Hello !

Si vous vous êtes "coincé le dos" au travail, déclarez cet accident du travail à votre employeur.

Qu'est-ce qu'une "charge lourde" selon vous ? Quel est le poids significatif de ce que vous sortez des conteneurs ?

Autre question : votre aptitude médicale comporte-t-elle des limitations concernant la manutention ? Dans la négative demandez un RDV à la médecine du travail pour évoquer ce problème et peut-être faire évoluer votre aptitude.

A+

Par **Gate62**, le **06/12/2024** à **17:12**

Merci pour votre réponse

L employeur ne veut pas déclarer l arrêt en accident du travail.

Que dois je faire ?

Cordialement

Par **miyako**, le **06/12/2024** à **18:03**

Bonsoir,

<https://cassius.fr/post/declaration-dun-accident-du-travail-apres-48-heures-quelles-sont-les-consequences>

Vous pouvez déclarer vous même l'AT

Cordialement